

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 27 (1898)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Appel du comité cantonal de la Société fribourgeoise d'éducation aux sociétaires et à tous les amis de l'instruction

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

## MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

---

**SOMMAIRE :** — *Appel du Comité cantonal de la Société fribourgeoise d'éducation* — *Les écoles complémentaires.* — *Les langues vivantes.* — *Bibliographie* — *Correspondance.*

---

### APPEL DU COMITÉ CANTONAL

#### DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

aux Sociétaires et à tous les amis de l'instruction.

---

Messieurs, honorés collègues et chers amis,

L'année dernière, à Châtel-Saint-Denis, notre Association pédagogique célébrait glorieusement ses noces d'argent.

Dès lors, elle a poursuivi, pleine de confiance et d'espoir, sa marche dans la voie qui la mènera, n'en doutons pas, à son jubilé semi-séculaire. Et en attendant, elle ira, — comme pendant les vingt-cinq premières années de son existence, — porter tour à tour sa bannière dans les différents districts du canton de Fribourg.

Cette fois-ci, c'est à Guin que notre chère Société tiendra ses assises annuelles, le *jeudi, 2 juin prochain*.

Trois fois déjà, nous avons dressé notre tente dans cette importante localité de la Singine; trois fois, et particulièrement en 1890, la population de cette active et laborieuse paroisse nous a ménagé un accueil empressé et cordial; trois fois, nous avons pu nous convaincre que, malgré la différence des idiomes, partout les cœurs fribourgeois battent à l'unisson,

les intelligences poursuivent le même idéal, les âmes nourries sent les mêmes aspirations, les énergies tendent toutes au bien de la Religion et de la Patrie par l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse.

Eh bien ! cette année encore, comme il y a 8 ans, la population de Guin nous prépare une généreuse et sympathique hospitalité ; elle nous réserve le même accueil et nous attend avec la même impatience que dans le passé.

Accourons donc avec ardeur à ce chaleureux appel, répondons nombreux à l'attente de nos amis de la Singine ; allons constater le travail, l'activité et les progrès de cette intéressante localité ; mais surtout allons-y pour acquérir de nouvelles lumières par l'échange réciproque des idées, par la discussion des thèses soumises à nos délibérations, mais surtout par les sages conseils, les directions sûres des hautes autorités ecclésiastiques et civiles qu'inspirent une profonde prudence, une expérience consommée et un dévouement à toute épreuve. Allons retremper notre courage, puiser de nouvelles forces pour l'avenir, de nouvelles ardeurs pour l'accomplissement de notre belle mission. Allons resserrer les liens qui nous unissent tous dans la poursuite du même but religieux et patriotique, afin que notre union, toujours plus forte et plus intime, nous fasse prendre des résolutions viriles pour la persévérance dans le travail, les efforts, l'esprit de sacrifice et de dévouement que réclame à toute heure notre sublime vocation, si nous voulons qu'elle produise des fruits abondants, des résultats sérieux et durables. Enfin, Messieurs et chers Collègues, accourez à la réunion de Guin, principalement aussi en raison de l'importance extrême de la question que nous aurons à discuter.

En effet, *la lutte contre l'alcoolisme* est la grande croisade entreprise, aujourd'hui plus que jamais, par tous les hommes soucieux de l'avenir et du bonheur des peuples. Aussi, nous, les ouvriers de l'éducation et de l'instruction populaires, nous à qui les familles confient ce qu'elles ont de plus cher et de plus précieux, nous ne saurions en aucune façon rester indifférents en face de cette lutte. Le sujet de nos délibérations annuelles est donc pleinement justifié et il méritait d'être envisagé sous toutes ses faces, comme l'ont fait, avec zèle et talent, un très grand nombre de collaborateurs et collaboratrices du Corps enseignant primaire. Et ces différents travaux ont été étudiés et résumés avec le plus grand soin par M. Brunisholz, dont le *Rapport* vous présente une série de conclusions utiles et pratiques à discuter dans notre prochaine assemblée.

Donc tous à Guin le 2 juin ! Puisse cette journée combler nos désirs et contribuer à la réalisation de nos espérances pour la prospérité et le bonheur de la Patrie par l'Eglise et l'Ecole, par le secours de Dieu et le concours de l'homme !

*Au nom du Comité,*  
A. PERRIARD, président.

### Programme.

1. A 8  $\frac{1}{4}$  heures, formation du cortège aux abords de la gare de Guin pour se rendre directement à l'église.

2. A 8  $\frac{1}{2}$  heures, office solennel et absoute pour les sociétaires défunts.

3. Immédiatement après l'office, formation à nouveau du cortège pour se rendre dans la salle des séances de la réunion. — Prière. Chant. Discours d'ouverture par M. le rév. curé Perroulaz, Président d'honneur. — Lecture et discussion des conclusions du Rapport mis à l'étude. — Nomination du Comité. — Approbation des comptes. — Choix du lieu de la prochaine réunion annuelle. — Propositions éventuelles. — Clôture de la séance.

4. A midi et demi, banquet.

5. A 4  $\frac{1}{2}$  heures, formation du cortège pour le retour à la gare.

N.-B. I. La fanfare de Guin précèdera le cortège

II. On pourra se procurer, à l'entrée de la cantine, la carte du banquet pour le prix de 2 fr. 50, vin compris.

III. Avec le présent numéro, les sociétaires recevront une carte de légitimation donnant droit à la faveur des billets simple course valables pour l'aller et le retour des stations de l'ancien réseau, S.-O.-S. et du B.-R. à destination de Guin, les 1, 2 et 3 juin 1898.

IV. MM. les Inspecteurs sont instamment priés de faire connaître, — dans le plus bref délai, — au Président de la Société, le *nombre* des participants à la fête du 2 juin.



## LES ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES

*Résumé du rapport de l'Exposition (Groupe XVII).*

On a compris, et on comprend encore, sous le nom d'école complémentaire, des institutions diverses, les unes fournissant aux jeunes gens ou aux jeunes filles l'occasion de compléter leur instruction générale ou professionnelle, les autres se donnant la tâche de parcourir à nouveau le champ du programme scolaire, particulièrement en vue de la préparation à l'examen de recrues. Ce sont des écoles fréquentées presque exclusivement par les enfants de classes laborieuses qui entrent dans la vie active comme apprentis de métier ou de grande industrie, comme employés de commerce ou agriculteurs, comme domestiques ou aides dans la maison, comme apprenties ou ouvrières de fabriques.

Ces institutions peuvent se classer en trois catégories distinctes, dont les programmes ont, toutefois, des points communs :

1<sup>o</sup> Les écoles ayant pour but de fournir l'éducation professionnelle nécessaire aux populations industrielles, agricoles et commerçantes ;